

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions du Maire

OBJET: DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGENCE NATIONALE DU SPORT POUR LA REHABILITATION DU CENTRE SPORTIF ET CULTUREL GEORGES POMPIDOU AU TITRE DU DISPOSITIF « PLAN DE RELANCE - RENOVATION ENERGETIQUE ET MODERNISATION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS »

DÉCISION N° DM-22-329 EN DATE DU 05 SEPTEMBRE 2022

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération DE-21-03-1-08 en date du 10 mars 2021 portant approbation du programme de rénovation du centre Georges Pompidou;

CONSIDÉRANT que le projet de réhabilitation du centre sportif et culturel Georges Pompidou objet de la présente décision s'inscrit dans le cadre du dispositif « plan de relance - rénovation énergétique et modernisation des équipements sportifs » ;

CONSIDÉRANT la nécessité de réaliser ce projet ambitieux de la ville afin de répondre aux besoins sportifs des citoyens et de l'urgence de la transition écologique;

CONSIDÉRANT la proximité du centre avec les quartiers prioritaires de la Ville de Montreuil (Croix de Chavaux et Jean Moulin - Espoir à Montreuil),

CONSIDÉRANT l'intérêt de la Ville de pouvoir bénéficier d'une dotation pour le projet de réhabilitation du centre sportif et culturel Georges Pompidou;

DÉCIDE

DE SOLLICITER auprès de l'Agence Nationale du Sport une subvention au titre du dispositif d'aide « plan de relance - rénovation énergétique et modernisation des équipements sportifs »; d'un montant de 500 000 euros soit 10.8% du montant hors taxes des dépenses éligibles retenues pour cette opération.

Accusé Réception en Préfecture :

094-219400801-20220905-Imc1H10070H1-AR
Date de réception en Préfecture : 05/09/2022

Date de Publication: 05/09/2022

D'AUTORISER Madame le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Le Maire,

Signé

Charlotte LIBERT-ALBANEL

Accusé Réception en Préfecture :

094-219400801-20220905-Imc1H10070H1-AR Date de réception en Préfecture : 05/09/2022

Date de Publication : 05/09/2022